

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FORMATIONS EN PRESENTIEL ET CLASSE VIRTUELLE

● CONDITIONS DE PARTICIPATION

Avantage inscription

A valoir sur les formations « inter » en présentiel ou en classe virtuelle.

- Inscrivez-vous à plusieurs sur une formation et bénéficiez de -5 % sur la 2^{ème} inscription et -10 % sur la 3^{ème} inscription. Au-delà, nous contacter.

Modalités d'inscription

Nos chargés de formation sont à votre disposition pour établir le parcours de formation le plus adapté à vos objectifs, à vos contraintes, à votre niveau ou à celui de vos collaborateurs.

▪ Formations inter-établissement

- Vous pouvez vous inscrire en consultant la page « Formations » sur le site www.medical-interface.fr. Sélectionnez la/les formation(s) de votre choix et téléchargez, pour chaque formation, le bulletin d'inscription correspondant et le retourner par mail (idéalement), ou par courrier.
 - Par mail à l'adresse : contacts@medical-interface.fr
 - Par courrier à l'adresse : MEDICAL INTERFACE – 2, Place Antonin Jutard – 69003 LYON
- Toute inscription effectuée à titre personnel sera validée après réception d'un bulletin d'inscription accompagné d'un règlement par chèque qui sera encaissé à l'issue de la formation.
- Une convocation personnalisée sera directement adressée au responsable du dossier environ un mois avant le début de la session indiquant le lieu de formation, les horaires et le programme détaillé.
- En présentiel « inter », deux formules d'inscription sont possibles :
 - En journée d'étude : comprenant les frais d'inscription, 2 pauses par jour, le déjeuner dans un hôtel*** ou de prestations équivalentes.
 - En semi-résidentiel : comprenant les frais d'inscription, 2 pauses par jour, le déjeuner, nuitées entre 2 jours de formation dans un hôtel*** (lieu de formation) ou de prestations équivalentes et le petit déjeuner.

▪ Formations intra-établissement

- Pour vous inscrire, vous pouvez formuler votre demande par téléphone au 04 72 61 96 35 afin de valider ensemble votre projet de formation ou consulter la page « Formations » sur le site www.medical-interface.fr. Sélectionnez la/les formation(s) de votre choix et cliquez sur ‘Télécharger le bulletin d’inscription’, à nous retourner :
 - Par mail à l'adresse : contacts@medical-interface.fr
 - Par courrier à l'adresse : MEDICAL INTERFACE–2, Place Antonin Jutard–69003 LYON

Délais de mise en place des formations

- La mise en place d'une session de formation « inter » (en présentiel ou en classe virtuelle) est confirmée environ un mois avant la date de session (sur certaines périodes de l'année, ce délai peut être réduit à 2 semaines). Vous sont alors adressées les conventions de formations et convocations des participants. Un exemplaire de convention est à nous retourner signé et revêtu du cachet de l'établissement dans les meilleurs délais.
- Dans le cas des formations « intra », les délais de mise en place sont définis en accord avec le client.

Conditions d'annulation (selon article L6354-1 du Code du travail)

- Toute annulation d'inscription pouvant avoir des répercussions sur le bon déroulement d'une formation et des conséquences financières, de fait, seuls les cas de force majeure (maladie, grèves, événements familiaux...) seront acceptés.
- Toute annulation ou report ne sera effectif qu'après réception d'un écrit par e-mail. Un accusé de réception sera adressé par retour.
- L'organisme se réserve la possibilité de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

▪ Formations inter-établissement :

En cas d'annulation de la part de l'établissement, l'organisme se réserve la possibilité de facturer, à titre de dédommagement :

- Annulation moins de 15 jours avant le début de la formation : 30 % du coût total
- Annulation moins de 8 jours avant le début de la formation : 50 % du coût total
- Annulation 48 heures ou moins avant le début de la formation : la totalité

En cas de contestation, ou de différend lié à l'exécution de la convention, les parties s'engagent à trouver une solution à l'amiable, à défaut les Tribunaux compétents seront saisis.

▪ Formations intra-établissement :

En cas d'annulation de la part de l'établissement, l'organisme se réserve la possibilité de facturer, à titre de dédommagement :

- Annulation moins de 15 jours avant le début de la formation : remboursement des frais engagés par MEDICAL INTERFACE.
- Annulation moins de 8 jours avant le début de la formation : 50% du coût total.

- Annulation moins de 48 heures avant le début de la formation : la totalité.

En cas de contestation, ou de différend lié à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à trouver une solution à l'amiable, à défaut les Tribunaux compétents seront saisis.

● DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Pendant la formation

- Horaires : les formations se déroulent, en règle générale, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. C'est avec l'intervenant de la formation que vous organisez l'emploi du temps de votre formation, que ce soit pour les pauses, les heures de déjeuner et de fin de journée.
- Outils pédagogiques : tout au long de votre formation, le formateur s'appuie sur des outils pédagogiques appropriés et des supports de cours vérifiés et remis à jour. Ces derniers seront des outils de mise en application concrète de l'enseignement suivi, dès votre retour au sein de votre établissement.

Après la formation

- Évaluation de stage : nous portons une attention particulière à la réalisation pédagogique et à l'organisation de nos formations. Cela passe par le contrôle de la qualité de nos prestations, ainsi, en fin de session, le formateur vous remet 2 questionnaires d'évaluation, l'un évaluant la qualité de la formation et l'autre l'acquisition des connaissances. Nous vous remercions de les remplir avec le plus grand soin, l'analyse de vos critiques permet de vérifier la conformité de la réalisation de la formation avec les objectifs et le contenu du programme de formation, ou d'apprécier instantanément la qualité de l'animation et des prestations annexes (accueil, supports de cours, restauration...). Ces questionnaires doivent impérativement nous être remis à l'issue de la formation ou par mail (contacts@medical-interface.fr). Ils participent à l'émission de votre attestation de formation.
- Une attestation de formation et une facture seront adressées par e-mail au responsable du dossier à l'issue de la formation.

FORMATIONS e-LEARNING

Le e-learning consiste en la dispensation de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formations dans un espace électronique sécurisé.

● COMMANDE

L'envoi du bulletin d'inscription (une personne) ou du devis (groupe de personnes) signé et cacheté par la personne habilitée à engager la dépense vaut commande du module de formation e-learning et acceptation des Conditions Générales de Vente détaillées ci-après.
En retour, MEDICAL INTERFACE adressera une convention de formation formalisant l'achat du module de formation e-learning et à toutes fins utiles, pour faire valoir ses droits auprès d'un OPCO (Cf. paragraphe « Règlement par OPCO »)

Pour toute commande d'une formation e-learning, MEDICAL INTERFACE consent au client :

- l'ouverture de droit d'accès au service de la plateforme LMS MEDICAL INTERFACE, au profit de l'utilisateur final (apprenant), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session "apprenant" lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant une période de deux mois¹ à compter de l'ouverture des droits d'accès indiquée sur la convention², période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé.
- le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la convention

¹ Cas particulier du TV-learning : durée d'ouverture sur la journée programmée lors de la validation de l'inscription. Les modules de TV-learning ont une durée maximale de 3h30.

² Dans le cas des modules e-learning, mise en place de la formation à la date définie lors de l'inscription et au mieux sous 10 jours après réception.

● CONDITIONS D'ACCÈS AU(X) MODULE(S)

A réception du bulletin d'inscription, MEDICAL INTERFACE transmet, par e-mail au responsable du dossier, une convention de formation, un guide d'utilisation à destination de chaque apprenant indiquant un identifiant (login) et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s), objet de la convention.

Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf disposition particulière expressément validée par MEDICAL INTERFACE, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme LMS de MEDICAL INTERFACE sont concédés pour :

- une durée de deux mois¹ à compter de l'ouverture des codes d'accès à la plateforme LMS de MEDICAL INTERFACE

- un nombre défini d'Apprenants
- la version disponible du ou des module(s) e-learning de MEDICAL INTERFACE à la date d'envoi du bulletin d'inscription par le Client.

¹ Cas particulier du TV-learning : durée d'ouverture sur la journée programmée lors de la validation de l'inscription. Les modules de TV-learning ont une durée maximale de 3h30.

Périmètre des Apprenants

Sauf conditions particulières validées par MEDICAL INTERFACE, les droits d'accès sont concédés au seul client signataire de la convention.

Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, transmis par e-mail au responsable du dossier, sont des informations strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le client se porte garant auprès de MEDICAL INTERFACE de l'exécution de cette clause pour tout Apprenant et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client informera MEDICAL INTERFACE de toute perte ou vol des codes d'accès. En cas de violation de la cause d'inaliénabilité ou de partage constatés des codes d'accès, MEDICAL INTERFACE se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

● CARACTÉRISTIQUES DU/DES MODULE(S) DE FORMATION EN LIGNE

Chaque module fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans notre catalogue. La durée de formation est donnée à titre indicatif, MEDICAL INTERFACE se réserve le droit de modifier le ou les module(s) de formations proposées sur sa plateforme LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client. MEDICAL INTERFACE pourra fournir, sur demande du client, tout justificatif informatique retracant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

● GARANTIES MEDICAL INTERFACE

MEDICAL INTERFACE s'engage à permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des modules, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités sur réseau Internet. Le client s'engage à informer MEDICAL INTERFACE dans un délai de 24 heures de la découverte d'un dysfonctionnement technique. MEDICAL INTERFACE s'engage à tout mettre en œuvre pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue ; toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet. Dans l'hypothèse d'une

interruption de service par MEDICAL INTERFACE liée à une intervention de maintenance corrective, MEDICAL INTERFACE mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement : non-conformité ou anomalie constatées par le client sur les modules.

Par "non conformité" on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et la convention de formation signée par le client. Par "anomalie" on entend toute panne, incident, blocage empêchant l'utilisation normale de tout ou une partie du ou des modules. Toute réclamation portant sur une non-conformité ou anomalie doit être formulée dans les 8 jours suivant la livraison des codes d'accès.

Les garanties ne sont pas applicables en cas de mauvaises manipulations par le client ou son/ses Apprenant(s).

PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

● REGLEMENT

- Les prix des formations sont exprimés en euros et en exonération de TVA (en application de l'article 261.4.4°a. CGI).
- Les prix sont forfaitaires.
- Toute session débutée est due dans sa totalité.
- La facture est émise après la formation ; elle est payable à 30 jours date de facturation.

● REGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par un OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signée à MEDICAL INTERFACE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par MEDICAL INTERFACE au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à MEDICAL INTERFACE au premier jour de formation, MEDICAL INTERFACE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

GESTION DES RÉCLAMATIONS

Si toutefois, malgré l'attention portée à la qualité de la formation, vous estimez avoir subi un préjudice, merci de formaliser votre réclamation par écrit par l'un des 3 moyens suivants :

- Sur le site www.medical-interface.fr, rubrique « nous contacter », qualifiez l'objet de votre demande « Faire une réclamation »
- Par mail à l'adresse : contacts@medical-interface.fr
- Par courrier à l'adresse MEDICAL INTERFACE - 2, Place Antonin Jutard-69003 LYON.

Un accusé de réception vous sera adressé sous 48h.